

Règlement Animation jeu « Le mot Magique »

En application des dispositions de la loi n°20141545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification De la vie des entreprises

La loi n°2014-1545 a été adoptée par l'Assemblée Nationale et le Sénat et promulguée par le Président de la République. Elle est parue au Journal Officiel n°0295 le 21/12/14.

ARTICLE 1 : Présentation de l'organisateur

Le Covaldem11 (Collecte et Valorisation des déchets ménagers de l'Aude) dont le siège administratif est situé à Z.A Lannolier – 1075 Boulevard François-Xavier Fafeur – 11890 Carcassonne Cedex 09, représenté par son Président Monsieur Pierre Bardies,

Organise une animation gratuite intitulée « SEDD » le 23 septembre 2023 de 10 h à 17 h aux berges de l'Aude à Carcassonne.

Le présent règlement du jeu est consultable sur le site www.covaldem.fr ou sur le profil Facebook du covaldem11, ou sur le site du siège de COVALDEM. Par ailleurs, le règlement du jeu est déposé dans son intégralité au sein de l'étude de la SEARL MVB HUISSIERS DE JUSTICE dont le siège social est situé 47 boulevard Jean Jaurès BP62 à 11021 CARCASSONNE CEDEX, où il peut également être librement consulté. Enfin une copie du règlement du jeu complet est adressée gratuitement à toute personne qui en fait la demande écrite à l'organisateur ou à l'huissier de justice dépositaire.

ARTICLE 2 : Durée de l'animation

L'animation se déroulera le 23 septembre 2023 de 10h à 17h selon les modalités définies à l'ARTICLE 3 du présent règlement.

Le Covaldem11 se réserve le droit de modifier, d'écourter, de proroger, de reporter ou d'annuler l'animation si des circonstances exceptionnelles l'exigent (cas de force majeure, par manque de participants ou de disponibilité). En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnité ne saurait lui être réclamée à ce titre.

ARTICLE 3 : Principe et modalités de participation

Principe de l'animation :

Lors de la journée du 23 septembre 2023 à partir de 10h jusqu'à 17h, le COVALDEM11 anime un événement à l'occasion de la Semaine Européenne du développement durable, **aux berges de l'Aude, 11000 Carcassonne**, et propose au public de venir participer aux différents ateliers proposés. Lors de cet événement il sera proposé au public de participer à un jeu qui consistera à résoudre des énigmes.

Le jeu se déroulera le samedi 23 septembre 2023 à 10h et prendra fin à 17h

Comment participer ?

L'utilisateur souhaitant participer au jeu se déplace sur le lieu de l'évènement et se verra remettre un bon de participation sur lequel il pourra transcrire ses noms, prénoms, coordonnées téléphoniques ainsi que les réponses demandées qui seront à trouver directement dans les stands. Les bons de participation seront déposés au stand accueil Covaldem11 et un tirage au sort sera effectué parmi les bonnes réponses, à 17h00, en présence d'un huissier de justice pour déterminer trois gagnants. Les participants présents lors du tirage au sort recevront leur lot en main propre ; le cas échéant ils seront prévenus par voie téléphonique et devront venir le récupérer au **Covaldem11 qui se situe à Z.A. Lannolier - 1075 Bvd François Xavier Fafeur - 11 890 Carcassonne Cedex 09**, aux horaires d'ouvertures.

ARTICLE 4 : Conditions de participation

La participation à cette animation est ouverte pour tout public : personne physique majeure ou mineure. Toute personne mineure souhaitant participer devra être accompagnée d'un parent majeur.

La participation à l'animation entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur, ainsi que les lois et règlements applicables aux jeux gratuits en vigueur en France Métropolitaine.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation.

ARTICLE 5 : Dotation et modalités d'attribution de la dotation

Dotations :

Classements	Récompenses
1 ^{er}	1 nuit offerte à « Les Cabanes dans les bois » à Villalier d'une valeur de 380 € TTC
2 ^{eme}	1 repas offert pour 4 personnes au restaurant « La Table Fermière » d'une valeur de 376€ TTC hors boisson
3 ^{eme}	1 panier pique-nique pour 4 personnes de la Ferme à Carcassonne d'une valeur de 159.90 € TTC

Le lauréat accepte par avance la dotation sans pouvoir demander une modification, un échange ou sa contre-valeur en espèces. Cependant, en cas de force majeure, ou si les circonstances l'exigent, le Covaldem11 se réserve la possibilité de substituer à tout moment à la dotation proposée une dotation équivalente.

Toute photocopie des bons de participation faisant office de lots donnera lieu à des poursuites. Les lots ne sont pas nominatifs et donc peuvent être cédés à un tiers.

La dotation sera donnée au participant en main propre le jour même de l'animation ou sera récupérée Par le gagnant au **Covaldem11, Z.A. Lannolier - 1705 Boulevard François Xavier Fafeur - 11 890 Carcassonne Cedex 09**.

Aucun lot ne sera expédié par la Poste.

Le Covaldem11 ne se tient pas responsable en cas de vol, détérioration ou pertes de la dotation après la remise officielle.

ARTICLE 6 : Modification du règlement

Le Covaldem11 se réserve le droit de modifier tout ou une partie du présent règlement. Toute modification du règlement fera l'objet d'une annonce sur la page Facebook « Covaldem11 » et sur le site www.covaldem11.fr.

ARTICLE 7 : Consultation du règlement

Le règlement est librement consultable sur le stand accueil du covaldem11, sur le site www.covaldem11.fr et sur la page Facebook de COVALDEM11.

Une copie du règlement du jeu-concours peut-être également obtenue gratuitement à la personne qui en fait la demande, sur simple demande écrite adressée à **Covaldem11 Z.A. Lannolier – 1075 boulevard François Xavier Fafeur – 11 890 Carcassonne Cedex 09**. La demande peut être également adressée à Maître Romain BRIGNET, huissier de justice associé au sein de la SELARL MVB HUISSIERS DE JUSTICE société titulaire d'un office d'huissier de justice à la résidence de CARCASSONNE (11021) 47 boulevard Jean Jaurès.

Ce document est par ailleurs consultable en l'étude de Maître Romain BRIGNET, huissier de justice associé au sein de la SELARL MVB HUISSIERS DE JUSTICE, société titulaire d'un office d'huissier de justice à la résidence de CARCASSONNE (11021) 47 boulevard Jean Jaurès.

L'intégralité du règlement et ses annexes a fait l'objet d'un procès-verbal de dépôt dressé par acte du ministère de Maître Romain BRIGET, huissier de justice associé au sein de la SELARL MVB HUISSIER DE JUSTICE.

ARTICLE 8 : Responsabilités

Le Covaldem11 ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet empêchant l'accès au règlement. Notamment, le Covaldem11 ne saurait être tenu responsable d'éventuels actes de malveillances externes.

En outre, le Covaldem11 n'est pas responsable en cas de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement de l'animation.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du participant, le Covaldem11 se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Concernant le réseau social Facebook, celui-ci ne peut être considéré comme responsable en cas de problème technique. La gestion et l'organisation de l'animation est à la seule responsabilité du Covaldem11. Si besoin le participant transmet ses informations au Covaldem11 et non à la plateforme de réseau social Facebook.

ARTICLE 9 : Litiges


Toute contestation ou réclamation relative à cette animation devra être formulée par écrit et adressée au **Covaldem11 Z.A Lannolier – 1075 Boulevard François-Xavier Fafeur – 11890 Carcassonne Cedex 09**.

Le présent règlement est soumis à la législation française.

Tout litige né à l'occasion de la présente animation et qui ne pourrait être réglé à l'amiable, sera soumis aux tribunaux français compétents.


Annexes :

- Fiche de remise des lots :

<h2>Fiche remise de lot n°</h2>	 <small>Collecte et Valorisation des Déchets Ménagers de l'Aude</small>
Nom : _____	
Prénom : _____	
Adresse : _____	
Ville : _____	
Adresse mail : _____ @ _____	
Reconnait avoir reçu la dotation correspondant au numéro du lot gagné,	
Fait à Carcassonne le / /	

- Document à remplir :

À VOUS DE TROUVER LA RÉPONSE




Nom : **Prénom :** **Tél :**

SAMEDI 23 SEPTEMBRE DE 10H À 17H

Règles du jeu :

C'est un jeu de déduction et de rapidité. Trouvez les réponses manquantes à l'aide des indices cachés auprès des différents ateliers du Covaldem. À quelle réponse correspond la question ? Une fois toutes les réponses récoltées, rendez-vous au stand Accueil du Covaldem, pour pouvoir participer au tirage au sort. Pour gagner un des 3 lots, seuls 3 participants seront récompensés. Résultat du tirage à 17h.

QUESTIONS :	RÉPONSES :
Qui a inventé la poubelle ?	Eugène Poubelle
Qui a inventé le composteur ?	Jean Pain
Que veut dire Covaldem ?	Collecte et Valorisation des Déchets Ménagers de L'Aude
Quel est le temps de dégradation d'un mouchoir en plastique ?	91 jours
Quelles sont les étapes de la vie d'un déchet ?	Collecte, Traitement, Valorisation
Combien de temps peut-on conserver un yaourt après la DLC ?	21 jours

À VOUS DE TROUVER LA RÉPONSE 

Nom : _____ **Prénom :** _____ **Tél :** _____

SAMEDI 23 SEPTEMBRE DE 10H À 17H

Règles du jeu :

C'est un jeu de déduction et de rapidité. Trouvez les réponses manquantes à l'aide des indices cachés auprès des différents ateliers du Covaldem. À quelle réponse correspond la question ? Une fois toutes les réponses récoltées, rendez-vous au stand Accueil du Covaldem, pour pouvoir participer au tirage au sort. Pour gagner un des 3 lots, seuls 3 participants seront récompensés. Résultat du tirage à 17h.

QUESTIONS :	RÉPONSES :
Qui a inventé la poubelle ?	<input type="text"/>
Qui a inventé le composteur ?	<input type="text"/>
Que veut dire Covaldem ?	<input type="text"/>
Quel est le temps de dégradation d'un mouchoir en plastique ?	<input type="text"/>
Quelles sont les étapes de la vie d'un déchet ?	<input type="text"/>
Combien de temps peut-on conserver un yaourt après la DLC ?	<input type="text"/>